

||| Rapport d'activité





Sommaire

Message du Président	03 - 04
Rapport du Directeur	05 - 07
Reflets conjoncturels	08 - 19
Lobbying	20 - 23
Politique patronale	24 - 27
Formation professionnelle	28
Prestations aux membres	29 - 30
Caisses sociales	31 - 33
Finances	34 - 35
AVE-Carte de visite	36 - 39
Comptes	40 - 41

IMPRESSUM

Photos:
Graphisme:

Olivier Maire
/boomerang

« Du courage dans la tempête »

2019 aura été le temps de la célébration, le temps de la fête. Nous avons, ensemble, soufflé les 100 bougies de notre association dans le partage et la convivialité. Nous avons même pu, durant les 10 jours de la Foire du Valais, constater à quel point nos métiers sont méconnus et combien, lorsque nous les célébrons avec fierté, la population est intéressée, impressionnée.

Joie et partage, disais-je. Je rajouterais également réflexion et prise de hauteur sur notre rôle en tant qu'entrepreneurs, en tant que membres d'une association professionnelle. Le livre consacré à ces 100 ans d'histoire de la construction en Valais – magistralement réalisé par l'historienne Delphine Debons, dont je me permets encore une fois de saluer le travail – nous a amenés à percevoir une certaine immuabilité des problématiques à résoudre et des thèmes à traiter. Au long du siècle, nos pères et nos pairs se sont préoccupés par exemple de la spirale toujours descendante des prix et des relations avec les autorités et l'administration. Etrange écho de nos propres inquiétudes quotidiennes, malheureusement encore et toujours d'actualité. Car si les festivités liées au 100^e anniversaire de l'AVE ont été une réussite, les problèmes et les thématiques à traiter, eux, sont restés bien immobiles, d'une lenteur de résolution souvent exaspérante, et je pèse mes mots!

Aujourd'hui, alors que 2020 est déjà bien avancée, force est de constater que la plupart des dossiers dont nous vous



entretenions l'année passée sont toujours présents sur les tables de l'AVE. Leur traitement a certes momentanément été interrompu par l'irruption du COVID-19, mais ils sont bien là et nous attendent très sagement. Soyez assurés que nous ne les avons pas oubliés non plus ! Et que l'énergie ne nous manque pas pour les attaquer de nouveau à bras le corps !

A ce stade d'ailleurs et à l'heure où j'écris ces lignes, il est impossible pour moi de ne pas évoquer la crise, inédite à bien des égards, que nous traversons. Je veux bien sûr parler de l'émergence de ce nouveau coronavirus, le COVID-19.

Heureusement, à ce jour, la crise sanitaire semble avoir été maîtrisée et le lissage de la courbe de contagion a été un succès.

Or, c'est bien une autre crise, économique celle-là, qui doit nous préoccuper aujourd'hui et qui, en corollaire de la crise sanitaire, commence à peine à déployer ses effets. Rien ne nous permet d'en mesurer l'ampleur, mais il est certain qu'elle surviendra, certainement violemment.

Reste que cette crise sanitaire nous a déjà appris beaucoup, sur nous-mêmes et sur les autres. Ainsi, pour focaliser cette question sur l'AVE, nous avons pu observer à quel point le rôle des associations professionnelles s'est avéré essentiel. Vous avez été nombreux à nous le dire et je tiens à vous en remercier.

En temps de crise, les structures associatives concentrent sur elles des pressions d'une force impressionnante et d'une provenance très variée, que ce soit de la presse, des réseaux sociaux, de certaines entreprises ou certains hommes politiques, entre autres, sans oublier les syndicats qui n'ont pas ménagé leurs cris, ébrillant au passage un partenariat social toujours essentiel à nos yeux.

Ces attaques, quelquefois virulentes, sont parfois dictées par la peur et il est surprenant de s'apercevoir que les personnes les plus anxieuses n'ont pas été celles à qui l'on aurait pensé en premier. L'angoisse face à une telle crise est compréhensible. Moins admissible par contre, la récupération médiatique ou politique de cette même crise, qui s'est déployée ouvertement, sans considération aucune pour l'intérêt général.

Tout ceci est derrière nous. Nous avons tenu bon face à ces pressions multiples. La construction en Valais a parlé d'une seule voix, sans céder, en dépit des exemples de certains cantons voisins. Nous avons pu compter en ceci sur des autorités fédérales et cantonales à mes yeux exemplaires et je tiens à saluer la gestion en particulier du Conseil fédéral et de notre Ministre cantonal de l'économie qui ont su faire front, debout, dans la tourmente.

En conclusion, il ne me reste qu'à vous assurer que le travail continue. Nous savons aller au-devant d'une conjoncture qui s'annonce difficile. Nous allons rester droits et concentrés afin de contribuer à minimiser les effets de la crise en collaborant à relancer au plus vite l'économie - sans naturellement oublier les impératifs sanitaires liés à ce virus que nous ne savons pas encore combattre - en nous mobilisant pour

assurer une continuité de travail aux entreprises et, surtout, en continuant de porter haut la voix unie de la construction.

Nous allons poursuivre nos efforts en vue de débloquent nombre de dossiers qui vous préoccupent, en espérant compter sur l'excellente collaboration que nous avons pu construire avec certains chefs de service, qui se sont révélés efficaces, proactifs et particulièrement à l'écoute tout au long de la phase aiguë de la crise sanitaire que nous avons traversée.

Oui, le COVID-19 nous aura appris beaucoup de choses, mais il aura surtout démontré qu'ensemble nous sommes plus forts et plus aptes à résister à la peur.

Alain Métrailler
Président



COVID-19

À l'heure de débiter ces lignes, soit avril 2020, c'est le vocable qui est le plus souvent ouï et cité et qui le sera inexorablement encore pendant les prochaines semaines. En effet, la pandémie liée à ce virus est en pleine expansion. Le monde est tétanisé face à l'ampleur du phénomène et à son impuissance à le juguler. Alors que nous nous sentions tout puissants, forts d'une science et de technologies en constant développement, un virus de 125 nanomètres a pris le monde en otage, renversant les frontières, gommant les inégalités, mettant bourses et économies à genoux.

Or, même si cette pandémie prend toute notre énergie à trouver des solutions pour les entreprises, pour la population, pour notre pays, il convient de l'oublier le temps de rédiger le rapport de gestion 2019 et de coucher sur papier les événements les plus marquants de cet exercice.

Retracer 2019, c'est naturellement parcourir un héritage, une ligne de vie de 100 ans.

Je pourrais évidemment évoquer cette année comme celle qui nous a permis de faire honneur à nos prédécesseurs, de démontrer le génie des bâtisseurs et leur importance pour l'économie de notre canton, et aussi maintes fois de faire découvrir

à toute une population parfois interloquée les facettes cachées et méconnues de notre branche, dont tout un chacun bénéficie pourtant chaque jour sans même en avoir conscience.

Je pourrais mettre en exergue notre livre du 100^e, lequel demeurera l'empreinte tangible et irréfutable du siècle passé. Son contenu, volontairement ouvert sur l'histoire de la construction du canton et non pas centré sur l'AVE, illustre précisément les objectifs des entrepreneurs d'être une pierre à l'édifice sans revendiquer d'en être la clé de voûte. Cette volonté d'un « tous unis » transparaît également par la mise en lumière de nos meilleurs contradicteurs, les syndicats, qui ont contribué à améliorer notre branche, son attrait et sa reconnaissance

Je pourrais arrêter son point culminant, outre l'assemblée générale, que fut indubitablement la Foire du Valais où, pendant 10 jours, nous rencontrâmes face à face,

verre contre verre, une foule bigarrée issue de tous milieux. J'eus le privilège de côtoyer des travailleurs revendiquant avec fierté leur titre de bâtisseurs. Je perçus des quidams médusés par notre histoire, nos spécificités, par toute la technicité des différents travaux qui paraissent pourtant si évidents et si simples. J'ai surtout été complice d'intenses moments avec vous, bien chers membres, heureux de perpétuer l'héritage de nos pères fondateurs et de partager ce titre qui vous rend si fiers d'ENTREPRENEUR!

Toutefois, l'exercice écoulé ne fut pas que festivités et les différents dossiers qui nous ont occupés purent hélas, en termes de vitesse de résolution et malgré de grands engagements par nos édiles politiques, paraître de longs fleuves au cours résolument tranquille, parfois même en suspension... De manière inversement proportionnelle et du point de vue bureaucratique, ces mêmes dossiers,



par du formalisme excessif, des contraintes administratives, des obstacles tendus par une partie – le 5^e pouvoir – et souvent des juristes obtus, se muèrent en torrents tumultueux, sinueux et dangereux. Était-ce sur service commandé ou... ?

Mais nous avons appris à ne plus être naïfs et à comprendre que les grandes déclarations sont souvent couplées à de grandes trahisons - le mot, même s'il peut paraître fort, est utilisé à dessein.

Mais revenons à notre credo. Nos pères fondateurs, de la guerre ont tiré les leçons qu'ensemble l'on est plus influent, plus écouté, mais surtout davantage craint. Ce rapport de force est toujours bien présent lorsque le bon sens, le souci du bien-être général, disparaissent au profit de l'idéologie, soit d'un juridisme absolu où l'exception possible devient la règle, ou d'une administration pléthorique qui se sent toute puissante et omnisciente, jusqu'au-boutisme, occultant la volonté du peuple retranscrite par le Parlement et le Gouvernement.

Pour avoir parcouru longuement les archives de l'AVE, j'ai pu constater que peu de choses ont véritablement changé, si ce n'est qu'auparavant l'État, qui manquait de ressources, était davantage à l'écoute des associations économiques et des syndicats et donc synchronisé avec le poumon économique.

Notre influence a peu à peu décliné par le fait que l'État s'est développé pour offrir des services et a donc acquis de nouvelles compétences. Mais avec l'effet parfois pervers que l'administration, désormais, SAIT.

La déconnexion avec ceux qui vivent la réalité du terrain est de plus en plus patente; l'on se cache derrière des lois sans s'attacher aux objectifs de ces dernières, voulues par le législateur, le Parlement, soit le représentant du peuple qui, derrière chaque article, souhaitait défendre l'économie, les branches, le bien-être du pays.

Constat plutôt sombre, mais malheureusement le reflet de différents dossiers qui nous ont fortement interpellés, pour ne pas dire plus.

Dans le cadre des marchés publics, une motion déposée en 2016 demandait que le canton révise sa loi et ses ordonnances afin de donner plus d'outils aux adjudicateurs pour revaloriser la qualité, la durabilité, et finalement garantir la satisfaction de tous les intéressés.

Fortement impliqués dans la révision fédérale, l'Economie et ses acteurs ont réussi à défendre les idées d'un marché unique où toutes les entreprises, quels que soient leur origine ou leur siège, appliqueraient les mêmes dispositions - règlements,

conventions et autres - afin de pouvoir véritablement comparer leurs offres et générer de la part de chacune le réflexe d'analyser très précisément l'objet à construire, sa situation géographique, économique, politique et sociale.

Ce succès remporté aux Chambres fédérales, avec également l'interdiction des rondes de négociations et d'un droit de regard de l'administration, n'a pas été totalement retranscrit dans l'accord intercantonal, les chefs de département se retranchant derrière la Loi sur les Marchés Intérieurs pour inscrire le lieu du siège des soumissionnaires comme déterminant.

Certes, un article hybride permet des exceptions. Genève et le Tessin ont fait preuve



d'une interprétation fort extensible et discutable mais d'un courage certain, afin de défendre l'économie cantonale.

De plus, faisant fi de la volonté claire du Parlement d'insérer des éléments détaillés dans la législation, de celle du chef de département d'adopter une loi qui convienne à l'économie et soit un véritable outil, l'administration a décidé elle-même et pour elle-même d'instaurer des principes qui détruisent ce qui a été patiemment construit depuis 1919 et notamment 1941. Un tel comportement, qui est une violation résolue du devoir de fidélité, serait dans le privé durement sanctionné.

Venons-en à l'approvisionnement en matériaux. Malgré des constats patents de

défaut de réserves, notamment pour R3 où plus d'1.7 million de mètres cubes seront nécessaires, malgré des avertissements et des interventions au parlement et autres objectifs clairement fixés dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'administration ne fait rien.

Peut-on admettre que le lit de la Navence soit désormais sécurisé par du marbre d'Italie? Est-il imaginable, dans un pays où la montagne est reine, que les pierres viennent d'ailleurs, simplement par manque de volonté, d'anticipation et de respect de la volonté du législateur?

La fiche G8 du plan directeur cantonal, à titre de principe N° 1, mentionne que l'approvisionnement en matériaux pierreux doit être assuré pour éviter notamment des incidences en matière environnementale trop importantes. Cela nécessite par conséquent d'avoir de nombreux lieux d'approvisionnement pour casser des monopoles et ainsi réguler les prix, afin d'empêcher le recours à des ressources importées meilleur marché.

Il en est de même pour les décharges, dossier qui, malgré des relances incessantes, ne s'est toujours pas décanté.

Cette omniscience des administrations touche également les associations. Au niveau de la Berne fédérale et de notre centrale, la communication est désormais extrêmement difficile. Des exemples sont là pour démontrer à l'envi que les administrations, bien souvent sans en référer aux membres des comités, sans prendre langue avec des professionnels de la branche ou les associations, arrêtent des projets pour ensuite, face à des critiques, les maintenir, dans une défense de rupture visant à transformer les faits pour justifier leurs actes, leurs actions et leurs solutions.

Dès lors, l'administration AVE serait-elle également contaminée par cette omniscience des permanents, dont le soussigné,

par ce virus de ne plus écouter, de ne plus partager, et finalement de décider à l'encontre du bien de la branche et de ses entreprises?

Je crois oser répondre par la négative. Non pas par un ego démesuré, mais simplement parce que les faits sont là pour le démontrer. Le comité AVE est très impliqué, par ses séances mensuelles où tous les dossiers sont abordés, où les questions sont formulées, où l'opérationnel se mêle bien souvent à la stratégie. Ses membres amènent leurs appréciations, leurs réflexions, leur soutien pour faire avancer des projets conduisant à des solutions pratiques utiles pour toutes les entreprises. Ils apportent aussi la puissance de feu des critiques que l'AVE, par ses permanents, porte à l'encontre de ses homologues ou de ses partenaires.

En effet, lorsque le secteur principal de la construction, après analyse de la direction et du comité, après consultation des membres, arrête une position, ce sont des faits qui s'expriment et non pas des chimères ou fantasmes de permanents reclus dans leur tour d'ivoire.

Et lorsque la construction, unanimement représentée sous la bannière de constructionvalais fait de même, nous nous sentons effectivement mieux armés et pouvons croire que nous symbolisons le bon sens des entrepreneurs grâce auquel, depuis 1919, notre branche est forte et vecteur de prospérité pour le canton.

An 1 du 2^e centenaire: La route est tracée, les obstacles sont présents. Mais notre but, avec une indéfectible détermination, nous poursuivrons.

Serge Métrailler
Directeur



Contexte mondial et européen

Plongée historique de l'économie mondiale, avant un rebond attendu pour 2021

Au printemps de l'année passée, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) se montrait pessimiste, déplorant un premier trimestre 2019 marqué par un ralentissement de l'économie globale et des «risques majeurs» de persistance de la tendance.

L'agence onusienne n'avait pas prévu le nouveau coronavirus, ni ce début 2020 aux accents de fin du monde. En Chine, en Europe, aux Etats-Unis, les premières économies mondiales sont à genoux et les effets, incertains, plombent les marchés. A l'heure d'écrire ces lignes, les dernières estimations de l'OCDE, publiées le 27 mars 2020, montrent que le confinement affectera directement les secteurs représentant jusqu'à un tiers du PIB dans les plus grandes économies. Les calculs sont tranchants : chaque mois de confinement entraîne une perte de 2% dans la croissance du PIB annuel. Le secteur du tourisme est, à lui seul, exposé à une chute de l'activité qui s'élève à 70%. De nombreuses économies se dirigent vers une récession.

Tourisme et consommation plongent

Face à cette situation, l'organisation a lancé un appel aux gouvernements nationaux

pour qu'ensemble, ils mettent en place un « Plan Marshall mondial » afin de contrôler les effets de la pandémie.

Les efforts préconisés visent tous à minimiser l'impact sur l'économie de mesures indispensables du point de vue sanitaire, en permettant par exemple « le maintien des entreprises à flot, notamment les petites et moyennes entreprises, avec des programmes de soutien pour les secteurs les plus affectés tels que le tourisme. »

De l'avis de tous les analystes, les implications de cette crise sur la croissance du PIB annuel dépendront de nombreuses inconnues, en particulier celles liées à l'ampleur et à la durée des fermetures nationales ou de l'étendue de la réduction de la demande de biens et services dans d'autres secteurs de l'économie. Bien entendu, la vitesse de la réponse politique, notamment en termes fiscaux et monétaires, jouera également un rôle important.

Les principaux secteurs impactés sont la production du commerce de détail et de gros, ainsi que les services professionnels et immobiliers. L'impact des fermetures d'entreprises pourrait entraîner une réduction de 15% ou plus du niveau de production dans les économies avancées et les principales économies de marché émergentes. Dans l'économie médiane, la production déclinerait de 25%.





Le calendrier de l'impact initial sur la production variera selon les économies, reflétant les différences et le degré des mesures d'endiguement. En Chine, par exemple, le pic de l'impact négatif sur la production est déjà passé, et des signes encourageants de reprises sont déjà perceptibles.

En termes de perspectives et bien que montrant une prudence de Sioux, le Fonds monétaire international (FMI) lançait, en avril 2020, ses traditionnelles prévisions printanières. Pour l'organisme, l'heure est grave : « l'économie mondiale devrait connaître une forte contraction de 3% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09. »

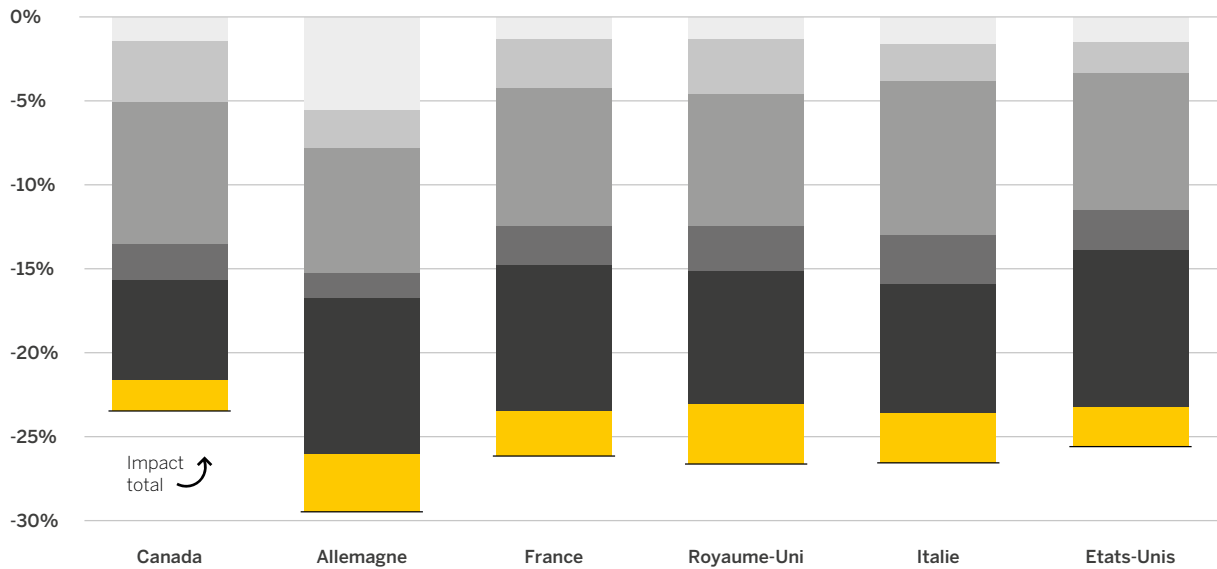
Se basant sur un scénario fondé sur l'hypothèse d'une atténuation de la pandémie au cours du deuxième semestre de 2020 et d'un relâchement progressif des efforts d'endiguement, le FMI table tout de même sur un accroissement de l'économie mondiale de 5,8% en 2021.

De nombreux pays avancés ont rapidement pris des décisions d'envergure sur le plan budgétaire (Allemagne, Australie, Espagne, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni notamment) et les banques centrales ont de leur côté annoncé des mesures de relance par voie monétaire et mis en place des mécanismes de liquidités

qui réduisent les tensions systémiques. Ce faisant, elles ont contribué à soutenir la confiance ainsi qu'à atténuer l'amplification du choc, le tout dans l'espoir de créer de meilleures conditions pour une reprise de l'économie.

Les confinements partiels ou complets auront un impact sur l'ensemble de l'économie

Sélection de pays du G7, en % du PIB à prix constants



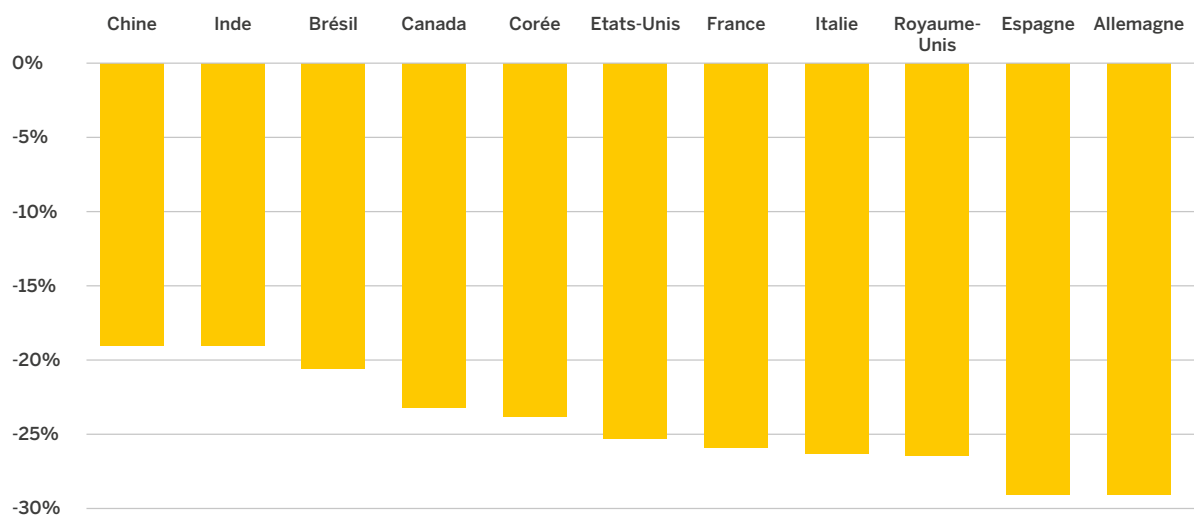
Source : Comptes nationaux annuels de l'OCDE et calculs de l'OCDE.

- Transport et industrie manufacturière
- Construction
- Commerce de détail et de gros
- Hôtels, restaurants et transports aériens
- Services professionnels et immobiliers
- Autres services personnels



L'impact initial des mesures de confinement se fera sentir dans le monde entier

Sélection de pays, en % du PIB à prix constants



Sources : Comptes nationaux annuels de l'OCDE ; Base de données des échanges en valeur ajoutée de l'OCDE ; Statistiques Corée ; Institut brésilien de géographie et de statistique ; calculs de l'OCDE.



Contexte suisse

La Suisse touchée de plein fouet par le coronavirus

Le groupe d'experts de la Confédération en matière conjoncturelle s'attend à ce que la Suisse tombe en récession en 2020. Ses perspectives de printemps, publiées à fin mars 2020, sont éloquentes.

Pour ces experts, l'économie suisse, sous réserve d'une stabilisation de la situation épidémiologique, devrait se redresser progressivement à partir du second semestre. Cela se traduirait par une forte croissance du PIB en 2021, croissance qui ne permettrait pourtant pas d'atteindre le niveau du PIB prévu pour la même période à fin 2019.

Le recul du PIB envisagé est de l'ordre de -1,5% en 2020. Rappelons que les prévisions à fin 2019 tablaient pour 2020 sur une croissance de 1,3%.

multiples sources d'impact

La propagation du nouveau coronavirus affecte l'économie suisse par différents canaux. D'une part, le virus et les mesures de politique sanitaire associées laisseront des traces substantielles chez d'importants partenaires commerciaux au cours du premier semestre 2020.

L'embellie attendue de la conjoncture internationale a été brusquement interrompue. Les secteurs suisses particulièrement exposés enregistrent ainsi un recul massif des chiffres d'affaires; c'est notamment le cas dans les

domaines du tourisme et des transports, mais aussi dans les secteurs industriels sensibles à la conjoncture. Il faut également s'attendre à ce que les chaînes d'approvisionnement internationales soient perturbées par les arrêts de production à l'étranger et les difficultés d'acheminement. Dans un contexte d'incertitude particulièrement élevée, le franc suisse a en outre suivi une tendance haussière depuis le début de l'année.

C'est dans un tel contexte que les exportations sont exposées à un très fort risque de recul, dont l'ampleur serait inédite depuis 2009.

D'autre part, la Suisse subit également directement les effets du coronavirus. Ainsi, un recul de la consommation privée est attendu pour l'ensemble de l'année 2020. Du fait de l'incertitude ambiante et de la baisse

du taux d'utilisation des capacités, les entreprises devraient fortement limiter leurs investissements et réduire l'emploi. Dans le même temps, le taux de chômage devrait augmenter de manière significative pour atteindre 2,8% en 2020 en moyenne annuelle (prévision de décembre 2019: 2,4%).

Scénarios à inconnues variables

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, les activités économiques momentanément interrompues pourraient reprendre sur la deuxième partie de 2020 et les chaînes d'approvisionnement se remettre en place; les entreprises exportatrices bénéficieraient d'une demande accrue en provenance de l'étranger; l'emploi et les dépenses de consommation et d'investissement repartiraient à la hausse. Ainsi, le PIB de la Suisse progresserait à nouveau.



Quelques prévisions pour l'économie suisse

Comparaison des prévisions de mars 20 et décembre 19
variation en % par rapport à l'année précédente, taux

prévisions pour :	2020		2021	
	mars 20	déc. 19	mars 20	déc. 19
PIB corrigé des évènements sportifs	-1.5%	1.3%	3.3%	1.6%
PIB ¹	-1.3%	1.7%	3.3%	1.2%
Dépenses de consommation:				
Consommation privée et ISBLSM	-0.5%	1.3%	2.4%	1.2%
Etat	1.6%	0.9%	1.0%	0.7%
Investissements dans la construction	0.4%	0.6%	0.6%	0.4%
Investissements en biens d'équipement	-5.0%	1.6%	7.5%	2.5%
Exportations ²	-4.9%	3.0%	7.2%	2.6%
Importations ²	-5.8%	2.8%	7.5%	2.9%
Emploi (en équivalents plein-temps)	-0.5%	0.8%	1.1%	0.8%
Taux de chômage	2.8%	2.4%	3.0%	2.6%
Indice suisse des prix à la consommation	-0.4%	0.1%	0.2%	0.4%

¹ prévisions corrigées des influences saisonnières et des effets calendaires

² sans objets de valeur

Source: groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles



En Valais et dans le secteur principal de la construction

Des inconnues, encore des inconnues, mais une base solide permettant des espoirs mesurés.

En début d'année 2020, les indicateurs étaient plutôt positifs : la conjoncture romande, et en particulier valaisanne, montrait une embellie après une année 2017 de contraction, les investissements étaient au beau fixe, y compris dans le secteur public, le taux d'intérêt toujours historiquement bas. Même le chômage saisonnier, traditionnellement très marqué dans notre canton, montrait des signes de fléchissement, certainement dus à un hiver doux. Les inconnues liées à l'impact sur l'économie cantonale des mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne sont à l'heure actuelle pas encore totalement mesurables. Bien que la construction ait pu continuer son activité, tout en respectant l'entier des mesures édictées par la Confédération pour protéger la santé

des travailleurs, la branche est durement impactée, avec des pertes de rendement immédiates non encore chiffrées, des ralentissements d'activités, avec pour corollaire une embauche très ralentie, et des problèmes de liquidités, très variables en fonction de la taille des entreprises ou de leur situation. Les efforts des gouvernements fédéral et cantonal pour soutenir les entreprises, leur activité et les salariés, sont louables et doivent être salués. Ces mesures permettent de pallier l'immédiat. Or, selon les observateurs, le risque que les maîtres d'œuvre publics ou privés retardent leurs investissements, ou leur volonté de lancer des projets, n'est pas à sous-estimer, notamment lorsque la période de crise aiguë sera passée...

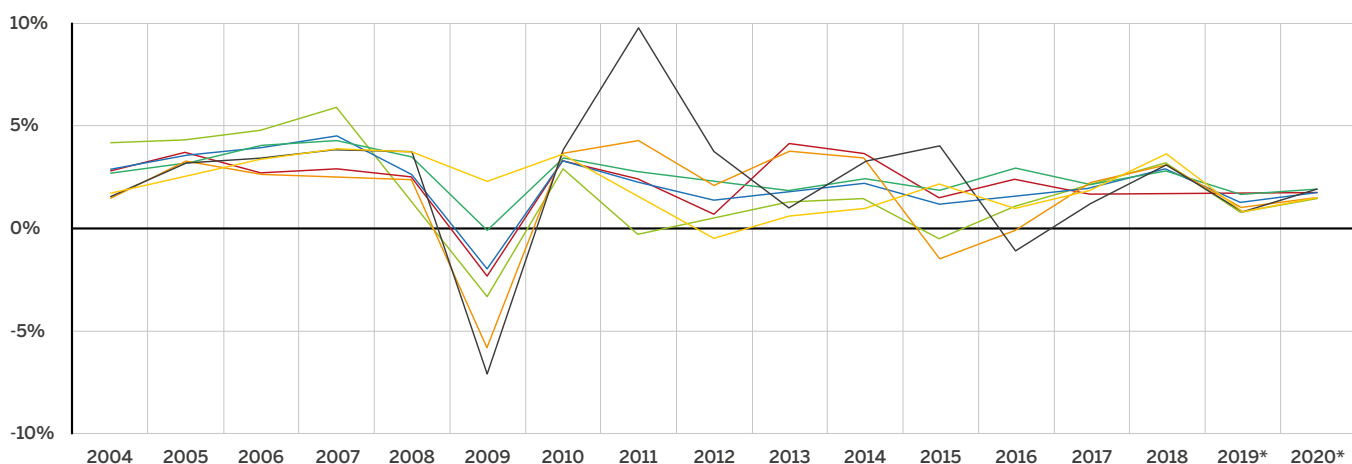
Comme ailleurs en Suisse et dans le monde, l'économie valaisanne est en proie à des incertitudes extrêmement lourdes. La durée de la crise, son ampleur et l'étendue des mesures prises sont des variables encore

trop floues pour permettre d'en mesurer l'impact réel et sur le moyen et long terme. Cependant, les conditions-cadres favorables en Suisse (p.ex. faible endettement, fiscalité modérée, nombreuse main-d'œuvre hautement qualifiée, combinaison de secteurs attractants) devraient permettre à l'économie de garder une forme d'optimisme.

Une économie romande solide

Selon une étude parue mi 2019, l'institut d'économie appliquée de l'Université de Lausanne indique que tous les cantons romands ont vu leur dynamique s'accélérer en 2018. Les rythmes de croissance se sont inscrits dans une fourchette relativement étroite, entre 1,7% et 3,6%. Avec des rythmes de croissance allant de 0,8% à 1,7%, tous les cantons romands montrent la résistance dont ils font preuve face aux affaiblissements de la conjoncture internationale, tels que ceux qui ont marqué ces dernières années.

Evolution comparée des PIB cantonaux et du PIB romand (valeurs réelles)



Les prévisions prévoyaient que l'évolution presque parallèle de la croissance des cantons romands devait se poursuivre en 2020, avec des rythmes compris entre 1,4% et 1,9%, soit en amélioration par rapport à 2019 grâce à la détente envisagée de l'environnement conjoncturel mondial, ce qui s'est avéré parfaitement juste en début d'année 2020.

Mars 2020 : les exportations valaisannes étaient au beau fixe....

Notre canton a largement pu profiter de cette embellie, déjà en 2019, avec, par exemple, un développement sensible de ses exportations. La demande étrangère de marchandises en provenance du Valais a augmenté de 5,6% en 2019 par rapport à l'année précédente. Une croissance plus forte que la moyenne de l'ensemble de la Suisse (+4,0%).

Cette dynamique positive résulte de la belle intensification des exportations de produits agrochimiques, qui avaient chuté en 2018 mais se sont nettement redressées en 2019 pour augmenter de plus de 30 %, compensant la baisse de commande des métaux. Les matières premières chimiques et autres produits finis chimiques ont également connu une hausse significative.

... et les conditions-cadres pour le secteur de la construction stables et réjouissantes

Selon le scénario de référence de l'OFS, la croissance de la population ne devrait fléchir que légèrement, à 0,8 pour cent par an, jusqu'en 2025. Cela, dans l'hypothèse d'une immigration nette de 60'000 personnes par an, durant ces prochaines années. La population suisse atteindra ainsi près de 9,2

Vue d'ensemble des régions dans le génie civil 2018-23

Grande région	Croissance moyenne par an	Volume moyen par an [Mio. CHF]
Berne/Fribourg	2.2%	2'209
Grisons	1.3%	815
Neuchâtel/Jura	-3,1%	361
Nord-Ouest de la Suisse	2.8%	2'233
Suisse orientale	1.4%	1'231
Tessin	3.9%	1'232
Vaud/Genève	1.5%	2'175
Valais	2.7%	945
Zurich/Schaffhouse	0.2%	2'081
Suisse centrale	4.8%	1'189

Prévision des dépenses annuelles dans le génie civil en Mio. CHF

Valais	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Route	348	393	414	457	440	452	453
Rail	124	161	156	156	140	116	170
Autres	361	365	368	361	357	353	357
Total	834	919	938	973	938	921	980
Tendance par an	Ø 2010 - 2017		Ø 2018 - 2023		Ø 2024 - 2030		
Route	0.4%		4.5%		1.9%		
Rail	12.4%		5.4%		0.7%		
Autres	3.8%		-0.2%		1.0%		
Total	3.2%		2.7%		1.4%		

Sources : BAK Economics, OFS, CFF, OFROU, canton du Valais, Matterhorn Gotthard Bahn

millions de personnes à l'horizon 2025, ce qui correspond à un accroissement moyen d'environ 80'000 personnes par an. La situation laissait présager, compte tenu de la force du franc et de la faible inflation, que la politique monétaire de la Suisse resterait expansive et que, par conséquent les taux directeurs demeureraient encore très bas pendant un certain temps. Une augmentation progressive n'était prévue par exemple par BAK Economics qu'à partir de 2023. Pour l'instant, aucun signal n'est encore venu contrecarrer ces prévisions, ce qui laisse présager que les conditions de financement du secteur de la construction resteront par conséquent encore longtemps favorables.

De leur côté, les finances publiques se portent extrêmement bien, particulièrement en Valais. De plus, les fonds d'infrastructure de la Confédération assurent le financement d'un grand nombre de projets de génie civil. Les pouvoirs publics devraient ainsi rester un pilier important du secteur de la construction. A moyen terme, il est donc permis de penser que, globalement, les conditions-cadres favorables resteront intactes pour la construction et le génie civil en Suisse.

Perspectives pour le génie civil

Au vu de l'importance de ce secteur du génie civil pour la branche de la construction, Infra Suisse a mandaté, début 2020, une étude aux spécialistes du Bak Economics. Cette étude très fouillée montre pour le Valais une évolution historique tout à fait intéressante et, surtout, des perspectives réjouissantes.

Notre canton, à l'échelle de la Suisse, peut faire figure de petit poucet, avec sa

part de 5,8% des dépenses dans le génie civil. Nous sommes même la seconde région la plus petite au niveau national, en termes de part à l'ensemble des dépenses. Cependant, l'importance du génie civil reste supérieure à la moyenne dans ce canton. En 2017, la part des dépenses dans le génie civil a ainsi atteint 29 pour cent de l'ensemble des dépenses dans la construction.

Durant la période 2010 à 2017, les investissements pour le rail ont été particulièrement dynamiques (+12,4% par an), alors que les dépenses pour la route ont globalement stagné. Dans l'ensemble, le génie civil a malgré tout pu enregistrer une forte croissance.

Pour les spécialistes examinant l'horizon 2018-2023, on peut donc s'attendre dans notre canton à une activité de construction dynamique durant ces prochaines années.

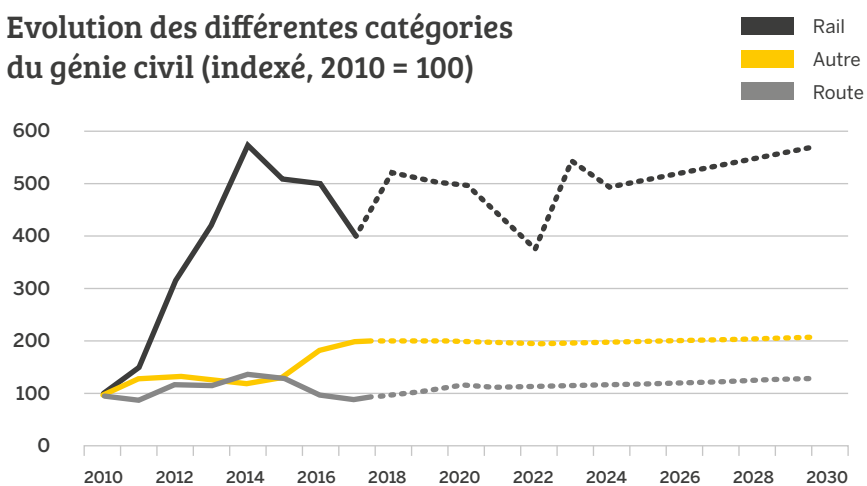
Les CFF et Matterhorn Gotthard Bahn ont d'ailleurs annoncé une augmentation importante du volume annuel des investissements dans le rail, et ce durant plusieurs années. BAK Economics prévoit ainsi « une croissance annuelle de 5,4% entre 2018 et 2023. Il faut toutefois s'attendre à une certaine volatilité: après un recul des investissements dans les années 2021 et 2022, les CFF prévoient une reprise de ceux-ci en 2023. »

Côté route, les données sont également encourageantes: selon les projets annoncés par le canton et les informations de l'OFROU, on peut s'attendre à une croissance robuste de 4,5 % par an dans la construction de routes pour la période 2018 à 2023.

Globalement, les dépenses dans le génie civil vont ainsi connaître une solide progression de 2,7 pour cent par an.

Se projetant encore plus loin, à un horizon 2024-2030, les spécialistes bâlois s'attendent à ce que les conditions-cadres à long terme dans le génie civil restent intactes en Valais. L'économie et la population devraient connaître une croissance légèrement supérieure à la moyenne suisse, ce qui devrait stimuler la demande en matière d'infrastructures de transport. Ces éléments permettent de tabler prudemment sur une croissance annuelle des dépenses dans le génie civil de 1,4% jusqu'en 2030.

Evolution des différentes catégories du génie civil (indexé, 2010 = 100)



Conditions-cadres régionales

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	ø24-30
Population	VS	0.7%	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.1%	1.0%
	CH	0.8%	0.9%	0.9%	0.9%	0.9%	0.9%	0.9%	0.8%
PIB	VS	3.0%	3.2%	0.8%	1.4%	1.5%	1.3%	1.6%	1.5%
	CH	0.8%	2.8%	0.8%	1.5%	1.3%	1.9%	1.0%	1.5%
Emplois (EPT)	VS	1.3%	4.2%	0.5%	0.5%	0.6%	0.5%	0.6%	0.5%
	CH	1.0%	1.8%	1.2%	0.5%	0.6%	0.5%	0.5%	0.4%

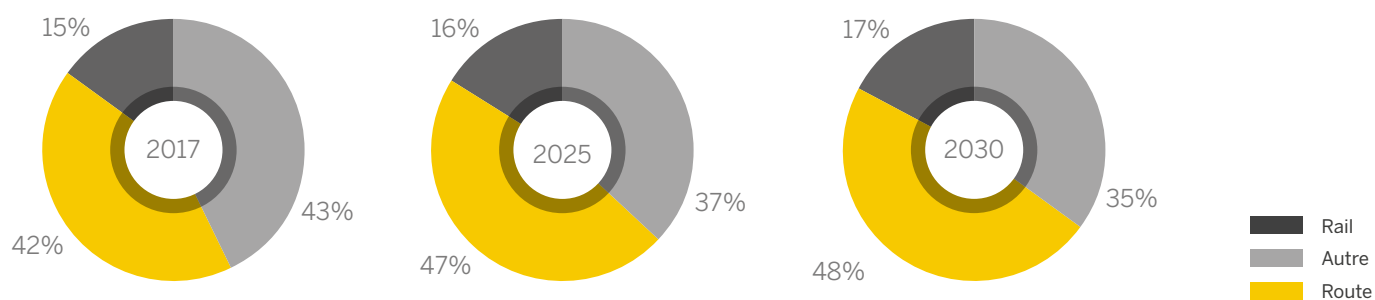
Sources : BAK Economics, OFS, CFF, OFROU, canton du Valais, Matterhorn Gotthard Bahn

Les principaux projets régionaux de génie civil de grande envergure

Projet	Volume [Mio. CHF]	Etat
Aménagement complet du tunnel de base du Lötschberg	5000	En planification
A9 Viège-Sierre	4000	En construction
Tunnel du Grimsel	600	En planification
Assainissement du tunnel de base de la Furka	190	En construction
Assainissement de l'A9 à Martigny et environs	170	En construction

Sources : BAK Economics, OFS, CFF, OFROU, canton du Valais, Matterhorn Gotthard Bahn

Parts du génie civil:





Marchés publics

Une loi a un but initial, soit servir et/ou défendre. Elle n'a pas d'existence propre, elle n'est pas une substance qui doit être défendue pour elle-même. Or, certains, limités ou au courage déficient, s'en font des prosélytes extrémistes et rien ne les arrête, pas même les élus de la République. De l'esprit des lois de Montesquieu, nous voilà souvent tombés dans l'abîme de la lettre...

Cette introduction résume malheureusement la situation de ce dossier qui n'a toujours pas pris la direction escomptée et pourtant si évidente, à savoir défendre les économies suisse et cantonales en attribuant autant que faire se peut les marchés de moins d'importance aux entreprises locales pour assurer des emplois, des ressources financières à notre Etat, tout en réduisant l'empreinte écologique laquelle est actuellement au centre de tous les débats et de tous les intérêts.

Tout avait pourtant bien débuté puisque le parlement fédéral a adopté la révision de la Loi sur les marchés publics en adhérant aux principes défendus par l'économie. En effet, nous avons lutté avec succès afin que l'on change de paradigme en privilégiant la qualité, la durabilité, la plausibilité au détriment du chiffre pur, soit du prix dépouillé, lequel avait jusqu'à présent une substance propre et déterminante.

Cet engagement au niveau fédéral était impératif puisque, lors de la consultation, il avait été martelé que les éléments retranscrits devraient être strictement transposés dans l'accord intercantonal.

Ainsi, les parlementaires, malgré déjà une opposition des administrations et des régies fédérales, avaient mentionné, dans les critères d'adjudication, cette phrase, ô combien substantielle de par son message, voulant que « outre le prix et la qualité, l'adjudicateur peut... ». Le terme qualité mis conjointement avec le prix devait donner la direction. Le parlement fédéral également avait retenu comme éléments essentiels pour assurer l'utilisation parcimonieuse des deniers publics la plausibilité, l'adéquation et la fiabilité du prix, de même que le développement durable.

De surcroît, les rondes de négociations - qui existaient auparavant - ont été supprimées et le lieu d'exécution confirmé.

Il était donc évident pour les associations que l'accord intercantonal sur les marchés publics reprendrait ces dispositions. Corollairement, et simultanément, une modification de la Loi sur les marchés intérieurs était à initier pour garantir des prescriptions uniformes et permettre que le lieu d'exécution soit introduit dans les marchés cantonaux.

Or, la DTAP, Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, n'a pas tenu le cap et a maintenu la règle du lieu du siège pour définir les conditions de travail et de salaire des soumissionnaires, en ajoutant toutefois un article hybride permettant d'y déroger. La question étant : dans quelle mesure...

Genève a osé faire front et introduit en lettres de noblesse le lieu d'exécution, de sorte que toutes les entreprises qui œuvreront sur son territoire auront l'obligation de

respecter les dispositions cantonales en vigueur. Le canton du Tessin a également ancré des clauses très protectrices, qui pourraient être attaquées avec succès en justice mais qui démontrent une volonté politique sans équivoque de défendre ceux qui offrent des emplois et, finalement, financent l'administration.

En Valais, point de tout cela bien au contraire. Malgré une motion limpide acceptée par le Parlement, laquelle requiert des outils pour décorrélérer le prix, assurer la qualité, le partenariat social du canton, malgré les conclusions d'une commission dûment nommée ayant spécifié les différents thèmes à légiférer, malgré une décision du Conseil d'Etat d'aller dans ce sens, l'administration cantonale, par ses juristes, a très clairement fait une défense de rupture en opposition totale avec les directives. Résultat : tant la loi que le projet d'Ordonnance n'exécutent pas la volonté sans équivoque du politique.

Les représentants patronaux et syndicaux de la commission extra-parlementaire se sont retirés, ne souhaitant pas être l'alibi d'une législation qui contrevient à l'équilibre de l'économie, à l'histoire du canton du Valais, à ses traditions de partenariat social grâce auxquelles une qualité et un environnement économique sain pour les employeurs et travailleurs ont pu être garantis jusqu'à ce jour.

Le constat est affligeant mais doit être une fois très clairement souligné afin que toutes et tous soient conscients que l'esprit de la loi, c'est la volonté du législateur. Il est temps que les politiques osent et que les juristes exécutent, sans occulter le pouvoir qui les nomme et que le peuple désigne.



Chômage hivernal

Le groupe de travail présidé par l'ingénieur cantonal, Monsieur Vincent Pellissier, a analysé le dossier dans son ensemble, sans tabou, et a effectué des sondages pour déterminer les actions prioritaires et sous quel délai ces dernières étaient à introduire.

Début 2020, un planning a été établi pour, d'une part, introduire des mesures afin de contrer le chômage hivernal et, d'autre part, les quantifier après une année.

Les perspectives en termes de volume de travail sont bien présentes: tant l'Etat du Valais par son Service de la Mobilité que ses Offices cantonaux de la construction du Rhône (OCCR3), des routes nationales et le SIP – service immobilier et patrimoine - vont entreprendre, grâce aux moyens financiers accordés au fonds FIGI, de nombreux travaux permettant d'assurer les emplois actuels.

De même, l'Hôpital du Valais, d'autres grands maîtres d'ouvrage [MGB, Lonza, TMR...], les communes - et ce même si elles seront touchées par la réforme fiscale - vont investir.

L'équation est désormais d'étaler ces travaux afin que les entreprises aient un carnet de commandes suffisant pour débiter plus tôt dans l'année et éviter une concentration inutile, voire dangereuse, durant la période estivale.

Il n'est pas vain de marteler encore et toujours que, de mai à septembre, ce ne sont pas moins de 1500 travailleurs temporaires qui sont appelés à œuvrer pour respecter

les délais prévus. Il faudra donc bien une fois changer de paradigme et admettre que l'on prépare les travaux de l'année suivante déjà en été, pour les mettre en soumission en septembre et les adjudger avant la fin de l'année.

Pour ce faire, les budgets sont une chose mais sans ressources aucun effet. Or, il semble que les services de l'Etat du Valais peinent à réaliser les travaux que le permettraient les budgets alloués. Les bureaux d'étude également sont débordés, ce qui a pour incidence que chaque année des montants accordés pour le Génie civil notamment ne sont pas utilisés, à notre grand désappointement. Les comptes 2019 ne font pas exception. En effet, sur les montants alloués par le Parlement et permettant des investissements à hauteur de 532 millions, seuls 451 ont été réellement injectés dans l'économie.

Les entrepreneurs se sont déclarés prêts à prendre à leur charge une partie de la facture du chômage hivernal par l'utilisation du chômage-intempéries qui génère un coût important par les délais de carence imposés et les charges sociales à payer. Toutefois, pour y avoir recours, il faut que des contrats aient été passés et que les chantiers aient débuté... ce qui, en avril, est des plus aléatoires.

Tous les éléments convergent vers une amélioration. Il serait dommageable qu'un seul rouage corrodé empêche la bonne marche d'une diminution du chômage hivernal, d'une plus grande stabilité des marchés et, finalement, une grande tranquillité des entreprises au niveau des perspectives et de leur carnet de commandes.



Soumissions électroniques

Si nous parlions l'année précédente de tiges de papier et de serpents de mer, c'est maintenant sur un long fleuve très tranquille que le bateau des soumissions électroniques navigue et que son embouchure semble gentiment devenir perceptible.

Le groupe de travail nommé procède, avec 3 entreprises de la construction, à des tests sur le programme informatique ad hoc, tests visant à introduire les prix unitaires de manière électronique sans devoir ensuite les retranscrire manuellement sur l'ensemble de la soumission.

Le terme du 1^{er} janvier 2021 a été annoncé. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir mentionner dans le prochain rapport de gestion que l'exercice débuté en 2016 est désormais achevé et réussi.



Badge

Un contrôle efficient et régulier, voilà la marque de fabrique du badge de la construction du canton du Valais.

En effet, les entreprises qui ont rejoint volontairement le projet n'auront jamais été aussi contrôlées par la Commission paritaire en matière de respect des prescriptions conventionnelles et sociales puisqu'elles sont soumises chaque année à une vérification selon leurs particularités et, mensuellement, à l'obligation de déposer la totalité des attestations des institutions

respectives, démontrant qu'elles sont à jour avec le paiement de leurs cotisations.

Certes, ce badge n'est pour l'heure pas obligatoire; mais, suite à une motion déposée dans le but de permettre l'utilisation de moyens de contrôle informatisés sur les chantiers, le Parlement, lors de sa session de mars, a adopté un article spécifique permettant d'introduire des badges obligatoires par branche, un badge de surcroît crédible puisqu'exigeant des contrôles précis, complets et ponctuels sur la probité des entreprises. Il s'agit d'une première suisse et l'AVE en a été l'instigatrice avec ses partenaires, ce dont nous nous félicitons.

Ce n'est pas encore le cas du badge SIAC qui, s'il introduit peu à peu des mesures de contrôle plus importantes par notamment la mention du N° AVS, n'en garantit pas le degré suffisant exigé par les législations sur les marchés publics et par tous ceux qui souhaitent travailler uniquement avec des entreprises qui respectent toutes les dispositions en vigueur dans la profession.

Nous espérons que l'exemple valaisan fera école et qu'un badge national, avec des exigences de qualité importantes, pourra finalement être inscrit dans une loi fédérale.



ARCC



Après 3 ans d'activité, un renouvellement est intervenu au niveau de la Commission de surveillance. En effet, le Président Serge Métrailler est arrivé au terme de son mandat conformément aux dispositions statutaires, et a donc cédé sa place à Jeanny Morard, représentant des travailleurs, pour une nouvelle période de 3 ans.

Le bilan de ces dernières années peut être qualifié d'excellent et démontre que, lorsque les partenaires s'entendent, ils tiennent la ligne et n'y dérogent point. La structure nommée, et étoffée par la suite, a prouvé, par ses travaux, la justesse des réflexions menées par les partenaires sociaux et de la solution préconisée. Indépendance, souplesse, flexibilité et rigueur ont fait que les contrôles ont révélé de très nombreuses

infractions qui ont mis les CPP à forte contribution. En effet, il apparaît très clairement que le manque de contrôles, faute de moyens, avait ancré dans la pensée populaire que le recours à des travailleurs, à de pseudo indépendants ou autres, était autorisé.

Le grand débat généré par la mise en service de l'application mobile a eu un effet bénéfique au-delà du conflit avec les autorités. Il a permis d'une part à l'ARCC et aux branches économiques de communiquer sur les conditions à respecter, sur les risques inhérents aux recours à des non-professionnels et mettre ainsi l'accent sur la pertinence d'employer des entreprises du cru, seules aptes à réaliser des travaux selon les règles de l'art et répondre présentes en cas de problèmes.

Il a conduit d'autre part à une réflexion des autorités qui, suite à une motion, ont décidé de légiférer et d'introduire des mesures de contrôle encore plus rigoureuses. Une

loi a ainsi été adoptée, autorisant désormais à sanctionner plus sévèrement les contrevenants.

Une nouvelle fois, le but n'est pas la répression mais la prévention. Car l'équation qualité-durabilité ne peut se faire que par l'intermédiaire de professionnels au bénéfice de la formation et de l'expérience si indispensables à toute construction.

SSE

Force est de constater que la SSE, à l'instar de certaines administrations, veut concentrer tous les pouvoirs sans ancrer ses décisions ou projets sur la base et ses sections.

Bien que les dossiers soient récurrents, rien ne semble pousser les organes centraux à la réflexion.

Le masterplan 2030 où les bureaucrates, sous couvert de pseudo consultations, décident par avance du futur de notre profession, en est hélas l'évocation la plus évidente. Le temps joue en leur faveur, si tant est que les principaux intéressés ont d'autres préoccupations que de lutter systématiquement avec des partenaires qui ont d'ores et déjà arrêté leur position.

Les fronts se tendent. L'éloignement est toujours plus tangible et peu de solutions consensuelles se dessinent.

La brièveté de ce point démontre la lassitude, la déception et une grande désillusion...



Région romandie : un tournant

Si la RR est la région la plus forte de la SSE, elle n'en demeure pas moins une minorité peu écoutée.

Consciente de cet élément, elle a une nouvelle fois repensé sa structure, portant son attention sur ses forces et ses faiblesses. Il est ressorti de cette introspection que ses représentants au Comité central devaient être des personnalités fortes, douées de capacités de réaction, d'analyse et de courage, tant pour synthétiser les avis des sections que pour opposer par la suite au niveau suisse les visions stratégiques propres aux aspirations romandes.

C'est donc en ce sens que ses nouveaux membres, MM. Flavio Torti et René Leutwyler, ont pris en mains leur mandat. La communication et les échanges sont plus intenses et, grâce à l'apport de ces deux personnalités, la Région romandie peut désormais se targuer non seulement d'une approche réactive mais surtout plus proactive envers les organes faïtiers, visant à préserver ses intérêts.

Côté secrétariat, la pratique instaurée avec à sa tête un sous-directeur SSE évidemment quelque peu inféodé à son employeur, était devenue de plus en plus incompatible avec les idées défendues par la Région. Le secrétariat général a donc changé de mains pour être repris avec brio mais de manière temporaire par Chiara Meichtry-Gonet qui l'a restructuré, géré le bureau nouvellement créé et mis en place de nouveaux statuts permettant une structure plus souple et surtout plus efficace.

Par la mise à disposition de Mme Meichtry-Gonet, tout comme de Kilian Löttscher pour



les dossiers touchant à la formation, l'AVE a montré sa solidarité et sa collégialité. Tous deux travaillent d'arrache-pied en tant que porte-parole de la Région romandie, porte-parole courageux puisque bien souvent sous le feu des critiques lorsque les avis divergent de ceux la centrale.

La RR poursuit sa mue et la proximité entre les membres du Comité central et le secrétariat est une nécessité. Avec l'accession de René Leutwyler à sa présidence, la section

de Genève devrait donc être au centre de cette nouvelle structure, ce qui ne peut que nous réjouir. En effet, la Région romandie a beaucoup apporté et à apporter de par ses compétences, son expérience et la qualité de ses entreprises ; le partenariat social y est plus développé, la gestion de caisses sociales et de formations donne accès à des visions ancrées dans la réalité qui est essentielle pour que tout projet soit un succès.

Formation professionnelle



A l'instar de la mouvance mondiale constante qui caractérise notre société, la formation est en constante évolution.

La SSE a lancé une réforme audacieuse, le Master plan 2030. Ce dernier a pour but initial de repenser la formation de demain en y intégrant les nouvelles technologies et les nouveaux types de construction, pour assurer une relève qualifiée apte à s'intégrer aux chantiers 4.0.

Or, pour en assurer la réussite, il faut prendre le temps... le temps du dialogue pour cerner les réels besoins de l'ensemble des structures de nos entreprises, eu égard aux différences socio-économiques et géographiques de notre pays, à la richesse de nos branches qui passent du petit

maçon-bricole à des entreprises cotées en bourse. Le dialogue philosophique, qui doit être celui à intégrer dans toute réforme, est basé sur le partage d'idées. Il permet un face-à-face des conceptions qui tend vers d'autres concepts à découvrir ensemble. Ensemble, Gemeinsam, Insieme, voilà les termes fédérateurs.

L'écoute de l'autre joue donc ici pleinement son rôle de locomotive. Recherche, compréhension, clarification, vérification, sont autant d'étapes d'un parcours dont l'issue est imprévisible. Surtout, il doit proposer un environnement dans lequel chacun est également capable de vérité et de sens, afin de briser la logique du « si j'ai raison, tu as forcément tort ».

Malheureusement, nos technocrates ont une tout autre définition du dialogue. Bien-pensants, ils ont instauré de

pseudos-consultations, quand ils n'ont pas usé de la désinformation, occultant ainsi les avis indispensables au succès.

Ainsi, absence de confrontation avec la base, les entrepreneurs, avec les maîtres d'apprentissage qui distillent les formations et connaissent les lacunes actuelles et les problèmes de la nouvelle génération, les sections enfin, qui côtoient l'ensemble des entreprises et même les autorités locales.

Mais nous veillons, encore et toujours, car notre avenir est en jeu et que nous sommes convaincus que le bon sens finira par reprendre ses droits.

Prestations aux membres

Diminuer les tâches administratives, c'est le credo auquel nous tendons au quotidien.

Force est pourtant de constater que, un peu comme la lutte antidopage, nous arrivons toujours avec un coup de retard... En effet, la législation, la réglementation aigües ne sont pas près d'être éradiquées.

En 1999, on se félicitait de remplacer les décomptes écrits par la plus moderne des solutions, la disquette, pourtant vite devenue obsolète. Aujourd'hui, nous poursuivons cette volonté d'unification et de simplification qui est une priorité du Comité AVE. Ainsi, nous avons introduit le décompte unique, des informations en direct par le biais de notre portail, des attestations et un badge directement gérable par cet outil, un logiciel pour le travail du samedi...

Quant à la création d'une succursale AVS, laquelle a déjà un numéro, le « 66.4 », elle n'est plus une utopie directoriale mais un projet concret qui devrait voir le jour à court terme, et qui permettrait enfin d'affirmer que le but initial déjà mentionné lors du projet AVE 2000 d'avoir un seul interlocuteur pratiquement pour toutes les questions liées aux caisses sociales est désormais atteint.

En matière d'environnement social, nous avons dû constater que le juridisme prenait toujours plus d'importance, présent qu'il était dans chaque question, au détour de chaque dossier. Nous avons ainsi renforcé notre équipe par l'engagement d'un nouveau gardien du temple des lois, Me Anthony Lamon, avocat, qui a repris avec brio la protection juridique et les

commissions paritaires. Notre service formation n'est pas demeuré en reste et sa structure a été consolidée par l'engagement de nouvelles forces de travail. Ceci pour dire que notre administration évolue, s'adapte aux besoins, adapte la voile aux vents et à leur direction.

La crise du COVID-19 a démontré notre engagement sans faille pour être un soutien concret en ces temps troublés. Le nombre de demandes orales et écrites de nos membres, ou encore de travailleurs et d'entreprises d'autres corps de métiers, a prouvé, si besoin était, que l'AVE était un centre de compétences reconnu.

Nous avons aussi pris note du mécontentement de la partie germanophone, qui estimait ne pas avoir la considération qu'elle mériterait. Nous avons dû reconnaître, et c'est l'une de nos priorités, que nous devons faire mieux et intégrer une différence de mentalité et de besoins entre les deux régions linguistiques du canton.

Tout comme le comité, nous aspirons à une AVE unie. C'est ainsi que nous avons engagé du personnel bilingue pour pouvoir assurer dans chaque pilier un interlocuteur qui maîtrise parfaitement la langue de Goethe.

Notre réflexion est donc permanente pour proposer des innovations, telles qu'une protection juridique élargie, une commission technique plus réactive et proactive, des fiches explicatives sur des thèmes aussi différents que notamment le droit, les normes, les assurances, la formation et la sécurité, un site internet fluide et convivial à la pointe de l'information, un portail toujours étoffé permettant d'utiliser au mieux les données et d'éviter des redites ou reprises inutiles. Mais surtout des hommes et des femmes à votre écoute.

L'AVE sera toujours là pour vous. Res non verba ! prônait le général Hoche. Une devise que nous traduisons, dans les deux langues, jour après jour.



AVE emploi SA



Fondée en 2008, AVEmploi n'a cessé de croître avant de connaître quelques freins dus à une modification de l'environnement économique de notre canton.

En effet, si au début les entrepreneurs envoyaient spontanément des travailleurs chez AVEmploi pour être simplement placés, le chiffre d'affaires annuel de la construction en augmentation et le manque de relève qualifiée ont généré une demande de main-d'œuvre. AVEmploi qui n'avait pas initialement pour but de rechercher du personnel s'est trouvée démunie, car point organisée structurellement pour proposer cette prestation.

Le Conseil d'administration a reconnu ce besoin et décidé d'intégrer et de garantir ce service en recherchant du personnel, hélas, surtout à l'étranger, puisque la source de la relève suisse semble plus que tarie.

L'année 2019 fut également chaotique, par le fait de nombreuses maladies qui ont secoué l'administration et qui ne lui ont pas permis d'être aussi performante qu'à l'accoutumée. Consciente des nouveaux enjeux, et profitant de la retraite de son directeur, AVEmploi a reprécisé ses objectifs et engagé un nouveau responsable avec un profil différent, capable de garantir une administration compétitive et de diriger les trois entités du canton.

Mais la question essentielle, après 12 ans d'activité, a été d'analyser si le produit AVEmploi, sa philosophie, avaient toujours de la valeur et étaient encore souhaités par les entrepreneurs.

Il est vrai en effet qu'AVEmploi est plus cher, non parce qu'elle veut générer des bénéfices mais parce qu'elle offre des prestations plus étendues aux travailleurs. Car l'équation a toujours été travailleurs temporaires = travailleurs fixes, à l'exception des délais de congé. Comme nous avons besoin de 1500 temporaires dans la construction durant la bonne saison, il était apparu important d'offrir à cette catégorie de personnes de bonnes couvertures sociales et conditions de travail. Ainsi, les statuts de la société inscrivent-ils en lettres de noblesse le respect intégral des conventions collectives.

Le comité AVE a très clairement marqué son soutien au produit en indiquant qu'il ne souhaitait pas revenir sur sa philosophie. Enfin, l'AVE n'a jamais perçu de dividendes et ne souhaite pas déroger à cette pratique; tous les gains sont redistribués aux entreprises qui ont travaillé avec AVEmploi.

Assurance-maladie, deuxième pilier, conventions collectives étendues ou non étendues ont un coût mais offrent aussi la sécurité et de la flexibilité pour les entreprises; car tout est réuni au sein de l'association, soit dans les caisses paritaires. Cette masse salariale, qui accroît la masse salariale initiale, participe à la solidarité entre entreprises qui permet, dans nos différentes institutions, de lisser les taux et d'éviter des hausses massives de contributions.

RETABAT



Au niveau de la nouvelle convention collective de travail, ce dossier délivre deux saveurs, l'une douce et l'autre relativement amère.

Il n'est en effet pas inutile de relever la rapidité de décision et d'exécution des différents organes, tant lors de la rédaction de la dernière version, au regard des exigences formulées par l'expert indépendant et reprises par le Conseil d'État, que de la procédure d'extension visant à mettre sur pied d'égalité toutes les entreprises valaisannes et leurs travailleurs.

Tous, conscients des enjeux, se sont appliqués à rechercher des solutions acceptables démontrant leur bon sens et leur sens des responsabilités. Le Service de la protection des travailleurs, par Monsieur Philippe Lugon Moulin, notre interlocuteur, a fait preuve non seulement de réactivité mais, il est important de le relever, de proactivité. Ainsi, en moins de 10 mois,

l'extension était décrétée. Une performance, qui résulte d'une parfaite entente entre les différentes instances.

Mais c'est là que l'amertume se dévoile, dérangeante, séditeuse. Un énième recours, procédant d'une animosité coupable et irréfléchie, totalement disproportionnée, basé sur des principes ressassés depuis plus d'une décennie, a été déposé par des contradicteurs permanents et obscurantistes. Cette nouvelle procédure génère incertitudes et problèmes administratifs, tant pour le présent que pour le futur, suivant les décisions qui seront prises par la Haute Cour. Ce qui est encore plus gênant, c'est que ces opposants, qui empêchent l'égalité de traitement et une saine concurrence, ne représentent que la part des anges de notre branche, moins d'un pourcent de la masse salariale...

Pour ce qui est de la Caisse à proprement parler, elle poursuit ses objectifs imposés de capitalisation. En vertu du principe qui veut que les rentes futures soient provisionnées, une fortune de plus de 80 millions doit

être accumulée pour faire face à l'un des plus hypothétiques scénarios qui serait qu'il n'y ait plus d'entreprises de construction, plus de travailleurs, ni salaires et, corollairement, plus de cotisations du tout.

Cependant, cette fortune que l'on nous impose de constituer est faite à vos dépens, sur votre trésorerie, et vous prive de fait de liquidités pour des principes de précautions que nous jugeons trop dogmatiques et disproportionnés. Or, toute fortune exige de la faire fructifier ou de l'utiliser à bon escient. Si l'année 2019 fut pour les marchés boursiers très favorable, 2020 s'annonce des plus chaotiques.

Eschyle considérait la mesure comme le bien suprême. Dans ce dossier, tout n'est que démesure, démesure dans la persistance de critiques récurrentes et obsolètes, de l'anathème prononcé par de sombres inquiéteurs feignant l'indignation - alors même que certains ont bénéficié des largesses et des prestations de la fondation - d'une prétendue incapacité des dirigeants à sauvegarder les intérêts des employeurs, mais surtout des travailleurs pour leurs prestations futures.

Et pourtant, actuellement, ce ne sont pas moins de 740 retraités qui touchent leur rente dans les délais. La fortune s'est accrue de 24 % pour atteindre 36 millions de francs, la masse salariale frise le demi-milliard pour 9653 assurés. L'on peut véritablement parler d'une institution qui fonctionne, et c'est avec sérénité que nous attendons la décision de la Haute Cour de Lausanne qui ne manquera pas d'accorder l'extension pour faire perdurer cette retraite dont nous fûmes les initiateurs, les précurseurs au niveau valaisan et suisse.

CPCV

Suite à l'échec de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, désavouée par le souverain, les politiciens et les associations économiques ont remis l'ouvrage sur le métier pour tenter de découvrir la pierre philosophale qui permettrait d'adapter le taux de conversion à la réalité de l'espérance de vie, tout en préservant les objectifs de rente et sans trop imposer de charge à l'économie.

Des alchimistes s'y sont déclarés prêts et ont présenté quatre variantes qui risquent bien, à nouveau, de plonger la réforme nécessaire dans les abîmes.

De son côté, la CPCV a enregistré un excellent exercice et a poursuivi sa consolidation financière en diminuant son taux technique à 2%, pour atteindre un degré de couverture de 116.5%. La performance des marchés financiers, qui s'est élevée à 10.8%, a certes permis de consolider et d'augmenter cet indicateur de plus de huit points.

Fort de cette santé financière, le Conseil de fondation a décidé d'attribuer un intérêt de 1% supplémentaire aux comptes des assurés, pour leur faire profiter des revenus liés au tiers cotisant.

Par ailleurs, afin d'éviter des mesures au coup par coup, des modèles sur la rétribution des comptes sont à l'étude, pour lisser les taux et éviter des décisions extrêmes en cas de choc boursier.

Toutefois, la structure de la CPCV et ses perspectives, notamment dans le ratio actifs/rentiers, tend vers une courbe plus défavorable qui nécessite une réflexion sur les principes de solidarité ayant prévalu lors de la création de la caisse en 1984.

Il s'agira de même d'analyser les enjeux et les conséquences de toute adaptation, pour maintenir des prestations non seulement judicieuses au regard des contraintes de notre branche mais également acceptables pour l'économie.

Aucune révolution en vue donc, mais une sage et nécessaire évolution.



Assurance-maladie: Quand la CSS quitte le navire, sans respect ni honneur

À l'automne 2019, des bruits avaient circulé sur un éventuel retrait de la CSS de notre contrat collectif.

Nous avons alors fait part de nos récriminations, par le biais de son responsable pour la Suisse romande, lequel nous avait assuré qu'aucune décision ne serait prise sans discussions préalables et analyses topiques du dossier. Tant il est vrai qu'un partenariat de 50 ans, ça se soigne, ça se respecte, ça s'honore.

Quel ne fut donc pas la surprise, pour ne pas dire le traumatisme, de recevoir à mi-janvier une lettre circulaire annonçant la résiliation de notre collaboration pour la fin de l'année! Scandalisés par le mépris témoigné, mettant fortement en doute la volonté de dite assurance d'offrir des prestations à nos travailleurs, nous avons fait part de notre mécontentement, lequel n'a eu l'heur que de susciter une simple lettre de confirmation en retour.

Partant, de nouveaux systèmes sont à l'étude pour faire évoluer notre contrat tout en préservant sa philosophie, basée sur la solidarité de la branche et sur des prestations ciblées, pour atténuer les aspects négatifs pouvant nuire à l'attractivité de nos professions.

Nous ne pouvons pour notre part que vous encourager à demeurer fidèles à notre solution, grâce à laquelle cette année, alors que



la balance entre cotisations et prestations est déficitaire, les taux ont pu être maintenus inchangés par l'utilisation de réserves judicieusement constituées.

La crise liée à la pandémie du coronavirus ne manquera pas de générer des effets induits conséquents et négatifs; cependant, le fait d'avoir un socle représentant pas moins de 7'000 travailleurs pour une masse salariale de plus de 360 mios permettra malgré tout d'absorber le choc de

manière plus conséquente et d'éviter un pic drastique, ce qui aurait inmanquablement été le cas pour les entreprises si elles avaient été assurées individuellement.

Une nouvelle fois, l'adage « Ensemble, nous sommes plus forts » est pleinement démontré.

Finances

L'AVE a fêté en 2019 un jubilé exceptionnel en devenant centenaire. Elle a voulu marquer cet événement dignement en remerciant tous ses membres, mais aussi ses nombreux et fidèles partenaires, qu'ils soient associatifs, politiques ou commerciaux, qui ont marqué le passé, participent au présent ou forgent l'avenir de notre branche. Ceci a eu évidemment un impact et un coût, toutefois maîtrisé, sur les comptes du dernier exercice.

Exploitation

Pour tout acteur économique, la progression du chiffre d'affaires est une composante importante de sa santé financière. Pour nous, elle l'est d'autant plus, puisqu'elle signifie une activité soutenue et génère des conséquences positives sur notre propre exercice. Ce qui nous réjouit évidemment pour la bonne marche de vos affaires. En effet, l'essentiel de nos revenus émane de nos honoraires de gestion [75%], calculés sur la base des masses salariales que vous déclarez à nos institutions sociales.

Nos autres recettes sont constituées des produits de location de nos deux immeubles, des produits financiers, sur lesquels nous avons fait preuve d'une grande prudence dans l'évaluation de notre portefeuille titres à la date de clôture des comptes et, enfin, de vos cotisations, puisqu'à l'origine nous sommes un syndicat patronal. Nous nous

plaisons cependant à relever que celles-ci représentent 9% de nos revenus, grâce à la diversité de nos activités.

L'essentiel de nos dépenses est marqué par une grande stabilité. Avec un effectif de 32 employés fixes, soit 29.4 EPT pour assurer la gestion de l'ensemble de nos activités, ainsi que 38 personnes qui transmettent leur savoir au travers de nos nombreux modules de formation, les charges de personnel représentent plus de la moitié de nos dépenses. Elles sont identiques à l'année précédente.

Dans les postes qui fluctuent, nous relèverons, à la hausse, principalement l'informatique dans laquelle nous investissons continuellement afin de maintenir une infrastructure et des logiciels de gestion modernes, ainsi que la rénovation d'installations techniques de notre immeuble de l'avenue de la Gare 39 à Sion. Ces investissements n'ont néanmoins qu'un impact limité sur le résultat, puisque des réserves qui avaient été constituées spécialement à cet effet, ont été utilisées.

Jubilé des 100 ans

Bien que nombre d'événements ont ponctué notre année anniversaire, deux ont indéniablement constitué des moments uniques dans notre histoire. L'Assemblée générale et la soirée de gala, qui a réuni en juin près de 300 convives à l'ancienne usine de Chandoline à Sion, et le stand d'hôte d'honneur principal, tenu à l'automne pendant les 10 jours de la Foire du Valais à Martigny. L'ensemble des activités liées à ce jubilé a grevé les comptes 2019 à hauteur de 511 mille francs. Cette charge unique, planifiée sur plusieurs années, a néanmoins

été atténuée par l'utilisation d'une réserve spéciale de 450 mille francs.

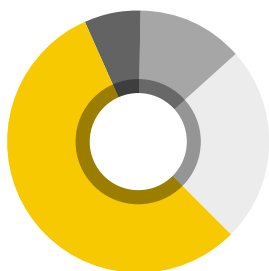
Résultat

Les recettes s'élèvent à CHF 6'073'830 et les dépenses à CHF 5'624'594, ce qui permet, après variations des réserves, une marge d'autofinancement de CHF 449'236, attribuée à de généreux amortissements, à hauteur de 243 mille francs pour le mobilier et machines de bureau, et de 247 mille francs pour les immeubles. L'exercice 2019 se solde ainsi par un excédent de charges de CHF 40'808.

Bilan

Notre situation bilancielle est naturellement la conséquence de la gestion de notre compte d'exploitation. Malgré nos investissements, la valeur de nos immobilisés a été réduite, par les amortissements et l'utilisation de nos provisions. La structure de notre bilan est toujours aussi robuste avec, à l'actif, des débiteurs à encaisser ne représentant que 0.2% du bilan et, au passif, des créanciers à payer à hauteur de 4.1%, les provisions et les fonds propres totalisant 95.9%.

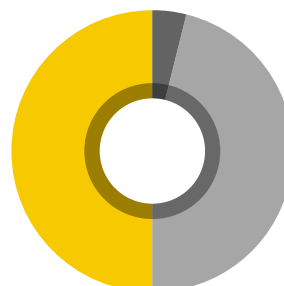
Actifs



Actifs

- Liquidités
- Réalisables à court terme
- Titres et placements
- Immobiliés

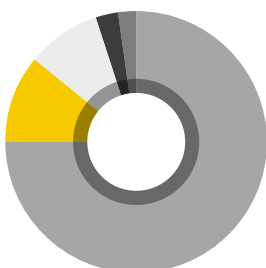
Passifs



Passifs

- Capitaux étrangers à court terme
- Provisions
- Capitaux propres

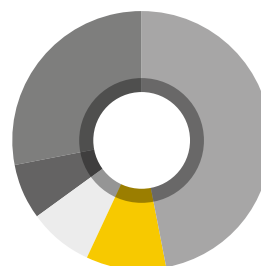
Recettes



Recettes

- Produits des honoraires de gestion
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Produits financiers
- Autres produits

Dépenses



Charges

- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

Le comité de l'AVE



Alain Métrailler
Président



Gaëtan Reynard
Vice-Président



Raoul Zengaffinen
Vice-Président



Manfred Schmid
Membre du Haut-Valais



Urs Burgener
Membre du Haut-Valais



Frédéric Monnet
Membre du Valais central



Christophe Bosi
Membre du Bas-Valais



Léonard Uberti
Membre du Bas-Valais



Christian Luyet
Membre du Bas-Valais

La direction de l'AVE



Serge Métrailler
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines. Membre du comité directeur de l'UVAM.



Yvan Jollien
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, caisse-maladie).



Kilian Lötscher
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



Chiara Meichtry-Gonet
Sous-directrice

Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.

Principales prestations

Administratives

Allocations familiales,
retraite anticipée, contrat
collectif d'assurance maladie,
prévoyance professionnelle,
fonds paritaire

Juridiques

Droit de la construction,
droit du travail, droit sur
les marchés publics
Assurance protection
juridique [CHF 50'000]

Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au
travail, ISO, contrôles OPAIR

Formation professionnelle

Certification Eduqua
Formation initiale [maçon,
constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

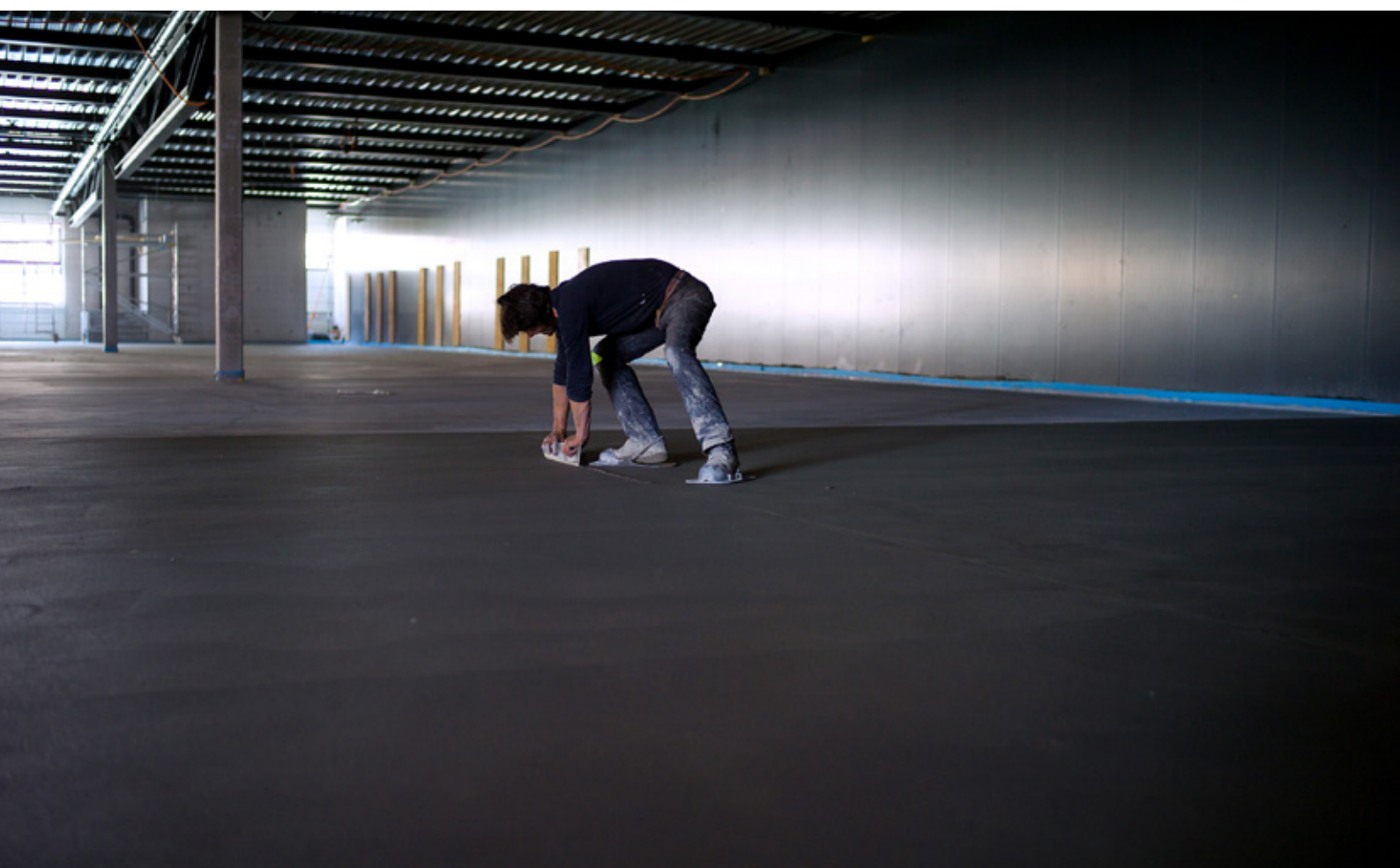
Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation
[bourses, prêts d'honneur
indemnités]

Location de services

AVEmploi SA
[100% du capital-actions en mains AVE]



AVE en chiffres

1919
année de fondation

248
membres

1'565
personnes formées
(2019)

9
membres du
comité

29,4
EPT

5.9
millions de budget
(CHF)


Comptes d'exploitation



	COMPTES 2018		COMPTES 2019		BUDGET 2020	
RECETTES	6'206'434	100.0	6'073'830	100.0	5'964'000	100.0
Produits des honoraires de gestion	4'701'797	75.8	4'572'583	75.3	4'546'000	76.2
Produits d'immeubles	723'190	11.7	696'174	11.5	705'000	11.8
Produits financiers	77'399	1.2	156'392	2.6	80'000	1.3
Cotisations des membres	550'037	8.9	546'429	9.0	540'000	9.1
Autres produits	154'011	2.5	102'252	1.7	93'000	1.6
DÉPENSES	-5'773'325	-93.0	-5'624'594	-92.6	-5'694'000	-95.5
Charges de personnel	-3'366'731	-54.2	-3'357'090	-55.3	-3'588'000	-60.2
Salaires	-2'600'537	-41.9	-2'622'446	-43.2	-2'785'000	-46.7
Prestations sociales	-766'193	-12.3	-734'643	-12.1	-803'000	-13.5
Charges d'exploitation	-2'030'040	-32.7	-2'565'341	-42.2	-1'910'000	-32.0
Assemblées et séances	-208'809	-3.4	-143'508	-2.4	-150'000	-2.5
Lobby et cotisations associations tierces	-303'690	-4.9	-354'667	-5.8	-175'000	-2.9
Communications	-67'600	-1.1	-108'384	-1.8	-80'000	-1.3
Jubilé 100 ^e anniversaire	-87'632	-1.4	-511'180	-8.4	—	0.0
Ristournes aux membres AVE	-137'787	-2.2	-133'397	-2.2	-135'000	-2.3
Frais informatiques	-503'501	-8.1	-547'905	-9.0	-570'000	-9.6
Assurances	-164'773	-2.7	-211'411	-3.5	-218'000	-3.7
Frais de bureau, ports et télécommunications	-212'711	-3.4	-166'179	-2.7	-175'000	-2.9
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-89'201	-1.4	-87'069	-1.4	-92'000	-1.5
Impôts	-69'911	-1.1	-143'834	-2.4	-145'000	-2.4
Autres charges	-184'424	-3.0	-157'808	-2.6	-170'000	-2.9
Charges d'immeubles	-641'270	-10.3	-736'703	-12.1	-566'000	-9.5
Sion, avenue de la Gare 39	-226'563	-3.7	-481'190	-7.9	-130'000	-2.2
Sion, rue de l'Avenir 11	-414'708	-6.7	-255'513	-4.2	-436'000	-7.3
Variations des réserves	264'715	4.3	1'034'541	17.0	370'000	6.2
Développement informatique	150'000	2.4	130'000	2.1	120'000	2.0
Fluctuations sur titres	64'715	-	54'541	-	—	-
Débiteurs	-70'000	-	—	-	—	-
Jubilé 100 ^e anniversaire	-100'000	-	450'000	-	—	-
Immeubles	220'000	3.5	400'000	6.6	250'000	4.2
CASH-FLOW	433'109	7.0	449'236	7.4	270'000	4.5
Amortissements	-391'514	-6.3	-490'044	-8.1	-240'000	-4.0
Mobilier et machines de bureau	-48'378	-0.8	-242'987	-4.0	—	0.0
Immeubles	-343'136	-5.5	-247'058	-4.1	-240'000	-4.0
RÉSULTAT	41'595	0.7	-40'808	-0.7	30'000	0.5

Bilan au 31 décembre

	2018		2019	
ACTIFS	15'209'514	<i>100.0</i>	14'171'782	<i>100.0</i>
Liquidités	1'216'969	<i>8.0</i>	1'035'847	<i>7.3</i>
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'216'969	<i>8.0</i>	1'035'847	<i>7.3</i>
Réalisables à court terme	2'384'950	<i>15.7</i>	1'783'893	<i>12.6</i>
Débiteurs	13'032	<i>0.1</i>	33'971	<i>0.2</i>
Autres	2'371'918	<i>15.6</i>	1'749'921	<i>12.3</i>
Titres et placements	3'372'329	<i>22.2</i>	3'363'834	<i>23.7</i>
Portefeuille titres	4'695'302	<i>30.9</i>	4'632'266	<i>32.7</i>
Autres participations permanentes	100'001	<i>0.7</i>	100'001	<i>0.7</i>
Provision fluctuations sur titres	-1'422'973	<i>-9.4</i>	-1'368'433	<i>-9.7</i>
Immobilisés	8'235'265	<i>54.1</i>	7'988'207	<i>56.4</i>
Immeubles	10'529'666	<i>69.2</i>	10'529'666	<i>74.3</i>
Fonds d'amortissements immeubles	-2'294'402	<i>-15.1</i>	-2'541'460	<i>-17.9</i>
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	<i>0.0</i>	1	<i>0.0</i>
PASSIFS	15'209'514	<i>100.0</i>	14'171'782	<i>100.0</i>
Capitaux étrangers à court terme	600'909	<i>4.0</i>	583'985	<i>4.1</i>
Créanciers	600'909	<i>4.0</i>	583'985	<i>4.1</i>
Provisions	7'441'002	<i>48.9</i>	6'461'002	<i>45.6</i>
Fonds de rénovation immeubles	3'780'000	<i>24.9</i>	3'380'000	<i>23.9</i>
Autres provisions	3'661'002	<i>24.1</i>	3'081'002	<i>21.7</i>
Capitaux propres	7'167'603	<i>47.1</i>	7'126'795	<i>50.3</i>
Réserve légale issue du bénéfice	7'126'008	<i>46.9</i>	7'167'603	<i>50.6</i>
Perte de l'exercice	41'595	<i>0.3</i>	-40'808	<i>-0.3</i>

Association Valaisanne des Entrepreneurs

 Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32
 Fax. 027 327 32 82

 info@ave-wbv.ch
 www.ave-wbv.ch

AVE
WBV 